



Société vaudoise des maître.sse.s secondaires

Place Chauderon 5 - 1003 Lausanne
www.svms.ch / e-mail : info@svms.ch

Membres de la Fédération syndicale SUD

Lignes directrices défendues par le Comité SVMS dans la consultation interne sur l'évolution de la maturité gymnasiale (EMG)

Le projet de l'EMG nous apparaît reposer essentiellement sur un constat présenté comme étayé et largement partagé, selon lequel la maturité serait aujourd'hui délivrée sur des critères très différents d'un canton à l'autre, voire d'un établissement à l'autre. Les Hautes écoles auraient des chiffres précis permettant de conclure que plusieurs cantons délivrent les certificats de maturité dans des pochettes surprises, ce qui, il faut bien le dire, et assez irrespectueux du travail des enseignant·e·s et des étudiant·e·s.

La CDIP et le Conseil fédéral en déduisent la nécessité d'une maturité plus homogène (fin de l'exception relative à la durée minimale des études de 4 ans, plus grand nombre de disciplines fondamentales), et assortie d'un « contrôle de la qualité » plus étroit. L'attrait des parcours plus individualisés des élèves conduit à des propositions d'offre d'options et d'approfondissement en apparence plus riches, mais aussi nettement plus complexes. La révision du plan d'études cadre (PEC) fait la part belle à l'intégration d'une approche par compétences. En arrière-plan, on lit dans la contribution des expert·es la volonté d'une conception plus utilitariste du gymnase.

La durée minimale du gymnase sera portée à 4 ans. Nous soutenons cette position. La grille actuelle du gymnase en trois ans est totalement congestionnée. Il faut aussi de nos jours plus de temps aux élèves pour atteindre une « maturité » suffisante pour entreprendre des formations subséquentes. Le passage du gymnase de 3 à 4 ans dans le Canton de Vaud ne saurait être admis que dans l'hypothèse où il s'agira d'un allongement des études gymnasiales. Nous refuserons un modèle qui ferait sortir les élèves de l'école obligatoire à la fin de la 10^e année (modèle 10+4). La durée totale des études devra être de 11 années d'école obligatoire et 4 années de gymnase (modèle 11+4).

Il faudra également prévoir une planification des constructions et de la formation des enseignant·e·s de telle manière à accueillir les jeunes plus longtemps. Cela a un coût non-négligeable, que l'Etat a les moyens d'assumer. Nous nous opposerons clairement à un gymnase en 4 ans au prix d'un gymnase en 3 ans.

Cela étant, l'allongement de la durée des études a des conséquences importantes pour les milieux défavorisés. La planification du passage à un gymnase en 4 ans doit intégrer un développement de la politique socio-scolaire pour prévoir des bourses d'études qui permettent à tous les milieux d'accéder aux études gymnasiales, qui sont, de plus en plus, un passage décisif vers des formations professionnelles et supérieures d'horizons fort différents.



La question de l'évaluation interne et externe de la qualité est centrale dans la révision proposée. Nous avons déjà fait à plusieurs reprises la critique des processus qualité, dans l'éducation et ailleurs. Nous sommes opposés à ces dispositifs. L'entrain de nos collègues alémaniques sur ce thème ne nous convainc pas.

Les procédures d'évaluation de la qualité impliquent une dépossession des enseignant·es par les « expert·es ». C'est l'institution de l'école-entreprise, avec ses services d'audits externes et internes, s'accompagnant, dans l'enseignement lui-même, de la « centration » sur les compétences transversales au détriment de l'accès aux savoirs, ainsi que nous l'observons, avec une particulière acuité, dans la formation professionnelle commerciale.

De surcroît, l'édification des systèmes « qualité » signifie l'octroi de ressources à cette fin, sans aucune garantie pour la qualité réelle (puisque'il suffit de changer les critères pour que la qualité soit certifiée ou ne le soit pas), au détriment du travail réel d'enseignement.

Dans le détail des dispositions du projet de RRM mis en consultation, nous avons soutenu et nous soutenons:

- l'idée que la maturité donne accès sans restriction aux Hautes écoles universitaires, mais également aux Hautes écoles pédagogiques ;
- la logique générale de l'organisation de l'enseignement des langues (langue 1 « maternelle », langue 2 « nationale », langue 3 (ancienne ou anglais), mais possibilité d'accéder à un enseignement supplémentaire de l'anglais ;
- un nombre réduit de disciplines fondamentales ;
- un système d'options restreint. Nous sommes opposé·es aux propositions complexes d'offres protéiformes, que les écoles ne pourront honorer devant des effectifs insuffisants et des moyens réduits. L'approfondissement nécessite des études répétées et longues, aussi pour les options. Nous soutiendrons un modèle d'une (voire deux) options sur 4 ans ;
- un maintien d'une part importante de la dotation horaire pour les langues, comme éléments structurants de la pensée ;
- l'idée que les examens doivent avoir une part raisonnable et raisonnée, tant dans la proportion en regard des résultats de l'année que par rapport au nombre d'épreuves ;
- pour le travail de maturité, le maintien de la prise en considération de la démarche de recherche (processus) dans l'évaluation, contre la seule prise en compte du résultat final.